



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE ORDINAIRE DU 17 mai 2017

Ouverture de l'assemblée communale par Monsieur Pierre Bourgnon, Vice-syndic, à 20h00 heures.

En préambule il excuse l'absence de M. Pierre Gumy, syndic, pour des raisons de santé.

Il remercie la présence de M. Gilles Martin du bureau d'études Jeanneret, ainsi que de Mme Stéphanie Broye et M. Laurent Andrey pour la commission financière.

D'autre part, il informe que l'assemblée a été convoquée conformément à l'article 12 de la loi sur les Communes du 25 septembre 1980 à savoir par:

- l'insertion d'un avis dans la Feuille officielle no 17 du 28 avril 2017.
- l'envoi à domicile d'une convocation tous ménages.
- l'affichage de la convocation au pilier public.

Ces trois opérations ont été effectuées dans un délai d'au moins 10 jours avant l'assemblée.

M. Bourgnon demande si le mode de convocation et le tractanda donnent lieu à des remarques.

Le mode de convocation et le tractanda ne donnent lieu à aucune remarque et M. Bourgnon déclare l'assemblée communale ouverte. Il informe que les débats sont enregistrés.

Excusé : Monsieur Patrick Kaeser

Les scrutateurs sont nommés :

Mme Stéphanie Broye
M. Alain Rappo

Total des personnes présentes : 26
Majorité lors des votes : 14 (moitié + 1)

Point 1 du tractanda

Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2016.

Conformément à l'art. 22 de la Loi sur les communes et à l'art. 13 de son Règlement d'exécution, le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2016 a été mis à disposition des citoyennes et citoyens au secrétariat communal, durant les heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet.

Le procès-verbal ne donne lieu à aucune remarque.

Vote

Les personnes qui acceptent le procès-verbal de l'Assemblée communale ordinaire du 14 décembre 2016 lèvent la main.

Avis contraires ?

Le procès-verbal est accepté : par 25 voix et 1 abstention.

Point 2 du tractanda Comptes 2016

M. Bourgnon donne l'explication des comptes 2016.

Bilan :

M. Bourgnon présente le bilan. Au 31.12.2016, l'actif du bilan avoisine les 5 millions. La fortune nette est d'environ 1,8 millions et l'endettement net de Fr. 1,5 million, soit environ Fr. 2'100.00 par habitant.

2.1. Comptes de fonctionnement

Les comptes de fonctionnement de l'exercice 2016 sont clôturés avec un bénéfice de **Fr. 18'895.39**, après amortissements supplémentaires non obligatoires de Fr. 220'682.50. La perte estimée au budget s'élevait à Fr. 53'163.00.

La différence entre la perte budgétée et le bénéfice réalisé s'explique notamment par une augmentation des charges de Fr. 96'000.00 et une augmentation des recettes fiscales de Fr. 168'000.00.

Le budget a également bien été respecté.

Les amortissements supplémentaires concernent d'une part un montant de Fr. 90'000.00, rendu possible suite à la dissolution d'une réserve pour l'achat d'un bus scolaire et d'autre part, vu le bon résultat de l'année 2016, Fr. 126'614.50 d'amortissements supplémentaires d'actifs financés par les liquidités et toujours mentionnés au bilan.

M. Bourgnon présente une analyse des principales fluctuations, par dicastères.

Administration

Un dépassement global de Fr. 10'825.00 réparti sur plusieurs comptes.

Ordre public

Le montant de Fr. 3'000.00 budgété pour l'assainissement de la butte de tir n'a pas été utilisé. L'étude demandée à CSD ingénieurs est en cours. Un montant de Fr. 1'000.00 est prévu au budget 2017.

Globalement pour ce dicastère, les charges sont inférieures au budget de Fr. 4'032.00.

Enseignement et formation

Les participations aux dépenses cantonales des écoles primaires et celles liées au cercle scolaire primaire sont inférieure au budget de Fr. 2'507.00, respectivement de Fr. 11'077.00.

Il s'agit de charges liées.

La participation à l'accueil extra-scolaire et aux frais d'entretien des bâtiments dépasse le budget de Fr. 15'655.00, respectivement de Fr. 9'867.00.

La participation aux dépenses cantonales du Cycle d'orientation augmente de Fr. 7'129.00, par contre, celle pour les institutions spécialisées pour personnes handicapées diminue de Fr. 4'750.00.

Santé

Globalement pour ce dicastère, les charges sont inférieures de Fr. 9'482.00, dont Fr. 4'700.00 proviennent de la diminution de la participation au service de soins à domicile de la Croix-Rouge.

Affaires sociales

Les subventions aux crèches et garderies d'enfants sont en diminution de Fr. 8'588.00 et celles destinées aux mamans de jour de Fr. 4'032.00, de même que pour les subventions aux écoles maternelles, moins élevées que prévues de Fr. 2'280.00.

La participation aux dépenses cantonales pour les institutions spécialisées et handicapés diminue également de Fr. 7'475.00.

Il s'agit de charges liées.

Transports et communications

Le traitement du personnel édilitaire remplaçant se monte à Fr. 400.00, correspondant à une indemnité versée pour un stage. La charge effective est de Fr. 7'600.00 inférieure au budget.

L'entretien des routes et l'éclairage public ont augmenté de Fr. 4'300.00 par rapport au budget.

Les intérêts et amortissements ont été revus à la baisse de Fr. 8'855.00, au détriment d'autres dicastères.

Protection – aménagement de l'environnement

Approvisionnement en eau

Les frais d'entretien ont été de Fr. 3'266.00 en dessus des prévisions.

Les honoraires d'ingénieurs relatifs à l'établissement du PIEP (plan des infrastructures en eau potable), pour un montant de Fr. 13'616.00 ont été payés.

Ces honoraires, non prévus au budget, engendrent une diminution de l'attribution à la réserve pour un montant équivalent.

Un peu plus de Fr. 22'000.00 ont été attribués à la réserve au lieu des Fr. 36'100.00 prévus au budget. Pour rappel, il n'est légalement pas possible de laisser un bénéfice dans le compte de fonctionnement de ce chapitre.

Epuración des eaux

Le traitement du personnel a été augmenté de Fr. 4'200.00 dans ce chapitre, il a diminué dans d'autres. Il s'agit d'une répartition interne, revue de par le temps important consacré en 2016 à la STAP par M. Zbinden.

L'entretien des installations a également été de Fr. 6'070.00 supérieur aux prévisions.

La taxe sur les micropolluant a été facturée pour la première fois par la commune de Grolley, pour un montant de Fr. 5'940.00, soit Fr. 9.00 par habitant. La totalité de cette taxe est ensuite reversée à l'Office fédéral de l'environnement.

Les taxes d'utilisation ont été nettement supérieures aux prévisions, à la suite de l'entrée en vigueur du nouveau règlement d'épuration, au 1^{er} janvier 2016.

Ordures ménagères

Les frais de ramassage ont encore augmenté en 2016. Le dépassement est de Fr. 10'807.90.

Des mesures de réorganisation et d'augmentation des collectes ont été prises dès le 1^{er} mars 2017, avec à la clé un maintien des coûts actuels, voire même inférieurs de quelques milliers de francs.

Finances et impôts

Les impôts sur le revenu des personnes physiques ont été supérieurs de Fr. 50'884.00 aux prévisions. Ceux sur la fortune ont rapporté Fr. 1'247.00 de plus que prévu au budget.

Y compris les impôts prélevés à la source, les impôts spéciaux, très fluctuants et difficilement prévisibles, ont été nettement supérieurs aux prévisions.

Ainsi l'impôt sur les prestations en capital est en augmentation de Fr. 20'400.00, celui sur les gains immobiliers et plus-values en augmentation de Fr. 78'400.00.

Par contre, moins de recettes en ce qui concerne l'impôt sur les mutations, moins Fr. 5'400.00.

Les pertes sur débiteurs ont été supérieures de Fr. 29'600.00 au montant prévu au budget. Il s'agit de montant irrécouvrables liés à des actes de défaut de biens

L'entretien de l'auberge communale a été plus important que prévu pour Fr. 7'600.00.

Nous avons également procédé à des amortissements supplémentaires non obligatoires, en prévision de l'entrée en vigueur du nouveau modèle de comptes harmonisés vraisemblablement au 1^{er} janvier 2018, qui prévoit que les actifs payés par les liquidités doivent obligatoirement être amortis comptablement, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Ces amortissements ont été utilisés pour sortir du bilan, des actifs payés par les liquidités de la commune fin des années 90 début des années 2000 et jamais amortis depuis, soit des investissements dans l'éclairage public réalisés en 1999 et 2009, sur les routes en 2000 et 2004, notre participation au corps des sapeurs-pompiers en 2008 et des rénovations de l'appartement de l'Auberge en 2002 et 2003.

A fin 2016, il reste encore Fr. 242'395.15 d'amortissements supplémentaires à effectuer, avant l'entrée en vigueur de MCH2, pour autant que les résultats futurs le permettent.

Finalement, ce dicastère dégage Fr. 32'931.00 de produits en plus.

2.2. Comptes d'investissement

En 2016, plusieurs investissements ont été effectués, pour un montant total de Fr. 166'214.05 sur la base de décisions prises par l'Assemblée. Afin de ménager les liquidités, ils ont été financés par des emprunts bancaires.

Révision du PAL (1^{ère} phase)

Le crédit voté en 2013 pour le PAL n'a pas été utilisé dans sa totalité. Sur les Fr. 43'000.00 demandés, le compte se boucle avec un montant de Fr. 39'895.05, après déduction d'une subvention de Fr. 2'810.00.

Révision du PAL (2^{ème} phase)

Le crédit voté en 2016 n'a pas encore été utilisé dans sa totalité. En 2016, un montant de Fr. 5'194.90 a été dépensé de manière anticipée, sur la base des honoraires du bureau d'urbanistes. Le solde du crédit pour 2017 est de Fr. 29'805.10.

Chapelle St-Gorgon

L'investissement voté en 2015 d'un montant de Fr. 85'000.00, financé par des dons, pour l'étape 1 de la rénovation de la Chapelle St-Gorgon de Nierlet, a été réalisé dans le courant de l'été.

Nous remercions encore les généreux donateurs :

Paroisse de Ponthaux, Loterie romande, Pro Patria, Banque Raiffeisen, Différents dons et collectes.

Malheureusement, diverses plus-values et imprévus ont occasionné des dépassements du crédit. Un crédit complémentaire est présenté dans les nouveaux investissements.

Pompe STAP

En 2015, l'assemblée a accepté le crédit pour l'achat d'une deuxième pompe pour la station de pompage de Fr. 16'000.00.

L'installation a été effectuée début 2016, pour le montant de Fr. 14'357.80.

Crédit d'études préliminaires pour la réfection des routes Ponthaux-Grolley et Ponthaux-Nierlet

Le crédit voté en avril 2016 pour les études de réfection des routes Ponthaux-Grolley et Ponthaux-Nierlet n'a pas encore été utilisé dans sa totalité.

En 2016, nous avons dépensé Fr. 19'584.80.

Le report de crédit sur 2017 est de Fr. 20'415.20.

Rénovation et aménagement de l'administration communale et de deux salles de classes

En avril 2016, un crédit de Fr. 40'000.00 a été accepté pour la rénovation et le réaménagement de l'administration communal et de deux salles de classes.

Les travaux ont été réalisés pour le montant de Fr. 39'778.00.

M. Bourgnon

Demande s'il y a des questions au sujet des comptes. Cela n'étant pas le cas, il passe la parole à M. Laurent Andrey de la commission financière pour la lecture de son rapport.

M. Laurent Andrey

Donne lecture du rapport de la commission financière.

La commission financière a approuvé le rapport de la fiduciaire Fidexpert SA, Fribourg, laquelle a effectué le contrôle des comptes 2016.

Les principales caractéristiques des comptes étant mises en exergue dans le bulletin d'information, la commission peut renvoyer l'Assemblée à l'exposé et aux explications fournis par M. Bourgnon, conseiller aux finances.

Nous recommandons donc à l'Assemblée d'approuver également les comptes 2016 clôturés avec un bénéfice de Fr. 18'895.39.

M. Bourgnon

Remercie M. Andrey pour la lecture du rapport de la commission financière.

Avant de passer au vote, il informe l'Assemblée et les scrutateurs que selon l'article 18 de la loi sur les communes, le Conseil communal ne vote pas sur l'approbation des comptes.

VOTE :

Que celles et ceux qui approuvent les comptes 2016 se prononcent par main levée.

Les comptes 2016 sont acceptés **par 22 oui.**

M. Bourgnon remercie l'Assemblée communale au nom du Conseil communal ainsi que Mme Denanyoh pour son travail.

3. Nouveaux investissements

3.1. Chapelle St-Gorgon – demande d'un crédit complémentaire pour l'étape 1

M. Bourgnon informe que la rénovation de la Chapelle St-Gorgon a connu plusieurs imprévus qui ont contribué au dépassement du crédit de Fr. 85'000.00 accepté par l'Assemblée communale.

- ☞ La structure du clocher et de ses volets se sont avérés beaucoup plus dégradés que prévus et il a fallu les remplacer. La Chapelle étant classée, les matériaux choisis devaient être compatibles avec le monument.
- ☞ L'installation d'un plancher a été rendue nécessaire. En effet, le sol en ciment situé devant l'Autel était trop dégradé pour le laisser en l'état.
- ☞ Des travaux de maçonnerie, prévus dans l'étape 2 de la rénovation ont dû être réalisés afin d'éviter des dégradations par l'humidité des peintures réalisées à l'intérieur.

Le Conseil communal propose d'accepter le crédit complémentaire de Fr. 30'000.00 financé par un emprunt bancaire.

Les charges financières, comprenant les intérêts au taux de 3%, pour un montant de Fr. 900.00 et un amortissement au taux de 3% pour un montant de Fr. 900.00, se montent à Fr. 1'800.00 par année.

M. Bourgnon

Demande s'il y a des questions.

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande si une aide aux monuments historiques a été demandée pour effectuer ces travaux.

M. Bourgnon

Répond qu'une subvention a été demandée. Cependant elle n'est allouée que sur des travaux bien précis tels que les œuvres d'art et les vitraux.

Il n'y a plus de question et M. Bourgnon donne la parole à M. Andrey de la commission financière, pour la lecture de son rapport.

M. Andrey

La commission financière est d'avis que le crédit supplémentaire de Fr. 30'000.00 destiné à couvrir le dépassement dû aux divers imprévus, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE :

Que celles et ceux qui acceptent le crédit complémentaire de Fr. 30'000.00 lèvent la main.

RESULTAT : Le crédit complémentaire de Fr. 30'000.00 est accepté par 19 oui et 7 abstentions.

3.2. Route Ponthaux-Grolley

Le résultat de l'étude du bureau d'étude Jeanneret a permis au Conseil communal de choisir une variante se limitant au strict nécessaire au point de vue technique et répondant aux attentes du point de vue économique et budgétaire.

Le premier devis estimatif chiffrait ces travaux à Fr. 650'000.00 puis en novembre 2016 à Fr. 580'000.00. L'appel d'offre en mars de cette année a agréablement surpris avec un devis global de Fr. 440'000.00 avec en plus inclus un renforcement des accotements.

Les travaux à effectuer par l'entreprise Jean Weibel SA à laquelle le Conseil communal a adjudiqué les travaux, sous réserve de l'accord de l'Assemblée, seront les suivants :

Le nettoyage des bords, le reflachage (traitement des fissures), le renforcement des accotements, la pose d'une grille en fibre de verre, la pose d'un tapis de 7 cm, le changement de grilles d'évacuation des eaux. A ces coûts s'ajouteront les divers et imprévus pour Fr. 35'000.00, les honoraires des ingénieurs et la TVA, pour un montant total de Fr. 440'000.00.

Le financement est prévu par un emprunt bancaire dont les coûts d'intérêts au taux de 2% pour un montant de Fr. 8'800.00 et l'amortissement au taux de 7% de Fr. 30'800.00 donnent une charge annuelle de Fr. 39'600.00.

M. Bourgnon informe que ces frais pèseront inévitablement sur les finances communales des prochaines années, mais à ce stade ne donneront pas lieu à une hausse d'impôts.

Cependant, avec la prise en charge des coûts des transports scolaires, dès 2018-2019, cette hausse paraît toujours envisageable.

La planification financière présentée lors de l'assemblée du budget tablait sur des coûts des travaux de Fr. 800'000.00.

Il donne la parole à M. Gilles Martin, du bureau d'ingénieurs Jeanneret, pour l'explication technique du projet.

M. Gilles Martin

Donne une information sur le résultat de l'étude effectuée. Il présente le projet retenu et demande s'il y a des questions.

M. Vincent Stulz

Demande si la pente de la route et le problème de récupération d'eau ont été pris en considération.

M. Gilles Martin

Les bordures seront renouvelées et les grilles réadaptées et modifiées.

M. Stulz

Demande si un marquage de la route est prévu.

M. Zbinden

Informe que la route n'est pas assez large pour un marquage. L'agrandir coûterait beaucoup plus cher, car il faut compter sur l'emprise du terrain sur le domaine privé qui devrait être négocié avec chaque propriétaire.

M. Gilles Martin

Précise que l'élargissement d'une route impose une couche de fondation en sous-sol avec une importante augmentation des coûts. De plus, le coffre de la route actuel est de bonne qualité ce qui permet d'agir en surface.

Mme Vivianne Beyeler

Demande quelle est la durée d'usure de la route après réfection.

M. Martin

Informe que la pose des grilles en fibre de verre limitent l'apparition de fissures et par conséquent augmentent sa durée de vie par quatre, on peut tabler sur une vingtaine d'années.

Mme Emmanuelle Mosimann

Demande quelle sera la durée des travaux.

M. Martin

Informe qu'ils dureront environ 3 semaines à un mois selon la météo.

Mme Emmanuelle Mosimann

Demande si le trafic sera détourné par Nierlet.

M. Zbinden

Confirme qu'une déviation par Nierlet-les-Bois et la route des Trois Sapins pour les véhicules légers, pour la durée d'un mois sera effectuée. Des places d'évitement seront créées sur la route de Nierlet pour réguler le trafic sur ce tronçon.

Il n'y a plus de question et M Bourgnon donne la parole à M. Andrey pour la lecture du rapport de la commission financière.

M. Andrey

La commission financière est d'avis que l'investissement de Fr. 440'000.00 pour la rénovation de cette route, financé par un emprunt bancaire, est financièrement supportable.

VOTE : Que celles et ceux qui acceptent le montant de Fr. 440'000.00 pour la réfection de la route Ponthaux-Grolley, lèvent la main.

Résultat : L'investissement est approuvé par 26 oui

4. Demande d'une délégation de compétence pour la vente de matériel et de véhicules de la voirie.

M. Bourgnon informe qu'à la suite du départ en retraite de M. Bernard Zbinden, le Conseil communal a signé deux contrats de services avec des entreprises de la région, afin d'assurer le service de la voirie et du déneigement hivernal.

Il s'agit de l'entreprise Fabien Guisolan à Noréaz pour le service hivernal et Domaine au Village Services SA, M. Christian Moser, pour le service de voirie.

Les domaines de la déchetterie ainsi que de l'entretien du cimetière et de la cabane de Nierlet ont quant à eux, été redistribués à l'interne.

Les entreprises concernées étant déjà équipées en véhicules et matériel, ceux qui sont propriété de la Commune seront confiés à l'entreprise BMP à Grolley, qui se chargera de les vendre au meilleur prix.

Le Conseil communal n'ayant pas de délégation de compétence pour la vente de propriétés de la commune, doit demander l'autorisation de l'Assemblée pour la vente des véhicules et du matériel d'édilité.

M. Jean-Claude Riedo

Demande quel âge a le tracteur et le nombre d'heures d'utilisation du tracteur.

M. Zbinden

Informe que le tracteur a été utilisé durant 700 heures. Il a été acheté en octobre 2012.

M. Daniel Clément

Demande quel est le prix global du matériel.

M. Zbinden

Informe que le prix escompté est entre Fr. 70-75'000.00.

Ndlr. : M. Zbinden a donné la valeur à neuf du véhicule. Son prix actuel est situé entre 25 et Fr. 35'000.00.

VOTE

M. Bourgnon informe que selon l'art. 18 al.3 de la loi sur les communes, le conseil communal ne vote pas.

Que celles et ceux qui acceptent délégation de compétence pour la vente du matériel et des véhicules de la voirie lèvent la main.

Résultat : la délégation de compétence est approuvée par : 21 oui et 1 abstention.

5. Information du conseil communal

M. Bourgnon donne la parole à Mme Jacqueline Bovigny, qui donne une information sur l'avancée des travaux de fusion du nouveau cercle scolaire.

Mme Bovigny

Informe que, comme annoncé lors de la dernière assemblée communale, un nouveau cercle scolaire Noréaz-Ponthaux-Prez-Corserey est en cours de réalisation. Les quatre conseils communaux travaillent pour mettre en place, pour la rentrée scolaire 2018/2019 :

D'une part, la convention, incluant la commune de Corserey et permettant d'apporter les changements nécessaires à l'organisation et aux partenariats intercommunaux. Les finances seront examinées selon une clé de répartition déjà en vigueur au sein de l'actuel cercle scolaire.

Le règlement scolaire doit être réexaminé selon l'introduction de la nouvelle loi scolaire en vigueur depuis 2016.

Et d'autre part, la mise en place du conseil des parents et son fonctionnement font partie des nouveautés qui doivent être mises en application.

Les transports, l'accueil extra-scolaire, les devoirs accompagnés sont autant de dossiers qui participent à cette réflexion.

Les conseils communaux rappellent que le principe du futur cercle scolaire est de favoriser deux pôles.

Pour le cycle 1 (1H – 4H) le pôle 1 de Prez-vers-Noréaz /Corserey et le pôle 2 de Noréaz-Ponthaux-Nierlet. Ceci permettra de limiter les trajets pour les enfants du cycle 1.

En ce qui concerne le cycle 2 (5H – 8H), tous les enfants du cercle scolaire seront réunis sur les sites de Noréaz et Prez-vers-Noréaz.

L'examen des divers scénarios possibles permet d'être confiant quant au respect des attentes des communes tout en maintenant une qualité et une cohérence pédagogique.

Dès la rentrée 2017/2018, une collaboration pédagogique a été mise en place entre les enseignants de La Brillaz/Corserey et ceux de Noréaz/Ponthaux/Prez, afin de favoriser le passage des enfants dans le nouveau cercle scolaire.

Les communes organiseront des séances d'information et des portes ouvertes, afin de favoriser une vision du futur cercle scolaire.

Le travail paraît conséquent mais l'expérience de chaque commune, en collaboration avec la responsable d'établissement allège la tâche. La volonté d'une fructueuse collaboration anime les échanges actuels et apportent une belle dynamique aux séances.

M. Christian Widmer

Demande si l'accueil extra-scolaire est maintenu dans cette nouvelle organisation.

Mme Bovigny

Confirme que l'accueil extra-scolaire sera maintenu.

M. Bourgnon passe aux autres informations du conseil communal, à la suite de diverses questions posées lors de la dernière assemblée communale.

Déchetterie

Mme Valérie Progin avait demandé à ce qu'une information complémentaire soit donnée devant les bennes pour connaître leur destination.

M. Zbinden informe que la déchetterie pose problème. Malgré l'augmentation des collectes des encombrants et les nombreuses informations par tous ménages, ou sur le bulletin communal, certains habitants ne respectent pas les règles mises en place. De nouveaux panneaux seront posés à la déchetterie afin d'informer les citoyens des déchets à déposer dans chaque benne.

Statistique des contrôles de vitesse

M. Antoine Julmy donne un compte-rendu des différents contrôles de vitesse mis en place entre 2012 et 2016 sur les routes d'accès à Ponthaux. En règle générale le trafic reste stable et le 50Km heure est plutôt bien respecté. Tous ces résultats sont mis en ligne sur le site internet.

M. Daniel Clément

Demande dans quel sens de circulation ces contrôles ont été effectués.

M. Julmy

Répond que le radar a été posé une fois en direction de Noréaz et une fois en direction de Grolley

Mme Mosimann et M. Wohlhauser

Doutent de cette statistique. Habitant au bord de la route, ils pensent que les véhicules roulent très vite et hors des limites de 50 Km/h.

6. DIVERS

M. Christian Widmer

A entendu parlé d'une réfection de la route en Boulé à Nierlet. Il demande quel est le projet ?

M. Bourgnon

Il s'agit uniquement d'un projet. Tout dépend des finances. Rien n'est prévu pour l'instant.

M. Zbinden

Si les moyens financiers le permettent, il s'agit d'une stabilisation du terrain et d'un goudronnage.

M. Vincent Stulz

Demande des nouvelles de la délégation de compétence pour la vente du terrain communal près de l'Auberge.

M. Zbinden

Informe que pour l'instant il n'y a pas de priorité à cette vente.

M. Jean-Pierre Wohlhauser

Demande ce qu'il en est des dossiers fusions ?

M. Bourgnon

Informe que pour le moment rien n'est envisagé. Le conseil communal s'emploie à d'autres dossiers tels que la mise en place du nouveau cercle scolaire, pour l'instant.

C'est également le statu quo dans toutes les communes environnantes pour l'instant.

Au terme de cette assemblée communale, M. Bourgnon remercie également les personnes présentes pour la confiance témoignée envers le conseil communal et leur souhaite une bonne fin de soirée. Il invite chacun à boire le verre de l'amitié à l'Auberge communale.

Il clôt l'assemblée à 21h00.

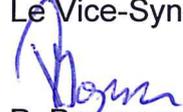
AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE

La secrétaire :


S. Renevey



Le Vice-Syndic :


P. Bourgnon